

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 26 septembre 2025	N° 2025-425

Convocation du 19 septembre 2025

Aujourd'hui vendredi 26 septembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES

M. Max COLES à M. Fabrice MORETTI

Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY

M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Thierry MILLET à M. Christian BAGATE

M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Michael RISTIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

M. Jean-Baptiste THONY à Mme Camille CHOPLIN

M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Josiane ZAMBON à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h45

M. Michel POIGNONEC à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250926-lmc1110853-DE-1-1
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025
Publié : 03/10/2025

	Conseil du 26 septembre 2025	Délibération
	Direction des Affaires Juridiques	N° 2025-425

FLOIRAC - Aménagements cyclables de la rue Jules Guesde - Protocole d'accord transactionnel - Décision - Autorisation

Madame Isabelle RAMI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole est maître d'ouvrage de l'opération d'aménagement de la ZAC des quais à Floirac.

Dans ce cadre, elle a réalisé des travaux d'aménagement, notamment des espaces publics et de la voirie, au niveau de la rue Jules Guesde, plus particulièrement sur le secteur situé du n°25 de la rue jusqu'au droit de l'ilot I de la ZAC.

En parallèle, une reprise de la voirie située dans le prolongement de la rue jusqu'au carrefour avec l'avenue Gaston Cabannes, l'avenue Pasteur et l'avenue Mitterrand, a également été effectuée. Ces travaux situés en dehors de la ZAC ont vocation à être provisoires, cette partie de la rue Jules Guesde étant intégrée dans le périmètre de la future opération d'aménagement des espaces publics du centre-ville de Floirac.

Ce tronçon se situe par ailleurs sur l'itinéraire de la ligne 14 du Réseau Vélo Express (ReVE), qui constitue une des déclinaisons du Schéma des mobilités adopté par le conseil métropolitain le 23 septembre 2021.

L'association Vélo-Cité, qui agit pour la promotion du vélo en ville et intervient de manière régulière en tant qu'association référente pour les aménagements cyclables au sein de la métropole, a demandé à Bordeaux Métropole, par un recours gracieux du 29 mars 2024, la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle, dans la continuité de celle déjà réalisée en amont, sur l'intégralité de la Jules Guesde jusqu'au carrefour avec l'avenue Cabannes et l'avenue Pasteur ou à défaut, la mise en conformité de la rue avec les dispositions de l'article L. 228-2 du code de l'environnement.

Par un courrier du 31 mai 2024, Bordeaux Métropole a indiqué à l'association que des aménagements cyclables conformes aux obligations prévues à l'article L. 228-2 du code de l'environnement seront réalisés sur ce secteur à l'occasion des travaux d'aménagement de voirie qui seront programmés « dans une échéance restant à fixer de manière précise ».

Ayant considéré que ce courrier constituait une décision de rejet de sa demande, l'association Vélo-Cité a alors demandé au tribunal administratif de Bordeaux, par une requête déposée au greffe de la juridiction le 30 juillet 2024, d'annuler cette décision et d'enjoindre, à titre principal, à Bordeaux Métropole de réaliser, dans un délai de 3 mois, une piste bidirectionnelle sur l'intégralité du tronçon situé entre les numéros 7 et 27 de la rue Jules Guesde, ou, à titre subsidiaire, d'enjoindre Bordeaux Métropole à mettre en conformité la rue Jules Guesde avec l'article L. 228-2 du code de l'environnement.

Sur proposition du tribunal administratif de Bordeaux, les parties ont accepté une procédure de médiation aux fins de règlement amiable du litige.

Une convention de médiation a été signée par Bordeaux Métropole le 16 décembre 2024.

A la suite d'une réunion de médiation qui s'est tenue le 18 avril 2025, les parties ont trouvé une issue amiable au litige devant faire l'objet d'un protocole d'accord transactionnel afin de mettre fin aux différends qui les opposent.

Les engagements et concessions réciproques des parties sont précisées dans le protocole joint en annexe du présent rapport.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles 2044 et suivants du Code civil,

VU l'article L 228-2 du code de l'environnement,

VU le recours déposé par l'association Vélo-Cité devant le tribunal administratif de Bordeaux et la procédure de médiation intervenue entre Bordeaux Métropole et l'association,

VU le projet de protocole transactionnel,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la négociation envisagée par le projet de protocole transactionnel est favorable aux intérêts de Bordeaux Métropole,

DECIDE

Article 1 : : de recourir au protocole transactionnel en application des articles 2044 et suivants du

Code civil afin de clore le différend qui oppose Bordeaux Métropole et l'association Vélo-Cité concernant les aménagements cyclables de la rue Jules Guesde,

Article 2 : d'approuver les travaux d'aménagements cyclables de la rue Jules Guesde tels que prévus dans le protocole transactionnel,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la transaction correspondante avec l'association Vélo-Cité,

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur POUTOU;

Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEREIRA, Monsieur PEScina, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE

Ne prend pas part au vote : Monsieur CAZENAVE, Monsieur GUILLEMIN, Monsieur MARI, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------